



PROJETS DU SERVICE D'AIDE AUX REFUGIES ET APATRIDES - SAARA

L'action du SAARA porte sur 3 piliers principaux : le Projet Réfugiés, le Projet Rapatriés et le Projet Apatridie.

• PROJET REFUGIES

Il importe de relever que **le 30 juin 2012**, a été invoquée à l'égard des réfugiés libériens, **la clause de cessation du statut de réfugié**. Avec cette invocation, les réfugiés libériens avaient 3 choix possibles :

- Le retour au Libéria ;
- L'intégration locale ;
- La demande d'exemption de cette clause de cessation.

Avant la clause de cessation :

Au **31 décembre 2011**, la Côte d'Ivoire comptait **22 768 réfugiés**, dont **97% de réfugiés libériens**.

Après la clause de cessation :

Depuis l'invocation de la clause de cessation, les demandes d'exemption présentées par les réfugiés font l'objet d'examens par la Commission Nationale d'Eligibilité et la Commission de recours.

En raison de ce processus et des opérations de rapatriement volontaire (organisés par le HCR), la Côte d'Ivoire comptait à la date du **31 décembre 2012**, **6 324** réfugiés, toutes nationalités confondues.

Plus de **13 000** libériens ont été rapatriés volontairement au Libéria depuis l'invocation de la clause de cessation.

A la date de ce jour, la Côte d'Ivoire compte **4077 réfugiés dont 3463 libériens et 614 d'autres nationalités**.

- **PROJET RAPATRIEMENT**

En **2011**, selon le HCR, environ **300 000** personnes ont quitté la CI pour les pays de la sous-région, suite à la crise postélectorale.

Depuis le début de l'année 2013, **23 156** ivoiriens réfugiés ont regagné le territoire national, par convois facilités par le HCR.

Selon les statistiques du HCR, à ce jour, moins de **80 000** ivoiriens sont toujours réfugiés à l'étranger, dont plus de **55 000** au Liberia.

Au total, depuis **2011**, environ **222 000** exilés ivoiriens ont regagné la Côte d'Ivoire, soit par leurs propres moyens, soit par des convois de rapatriement volontaire UNHCR-SAARA.

- **PROJET APATRIDIE**

Grâce à un financement du HCR, et à l'action des équipes du SAARA plus de **8 669 jugements supplétifs** ont été établis, à l'occasion d'audiences foraines, en faveur de personnes identifiées comme à risque d'apatridie.